



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du recrutement

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2009

Concours d'accès au corps des professeurs
de lycée professionnel
(C.A.P.L.P)
Externe et c.a.f.e.p

Section bâtiment
Option peinture revêtements

**Rapport de jury présenté par Monsieur Fernand KREMER
Président de jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

COMPOSITION DU JURY

| NOM | PRENOM | GRADE - QUALITE | ACADEMIE | ETABLISSEMENT |
|----------|-----------|-------------------------------|---------------|--|
| KREMER | Fernand | IGEN - Président | Paris | M.E.N - PARIS |
| DUBOIS | Charles | IA-IPR – Vice-Président | Rennes | Rectorat - RENNES |
| PROSPER | Dominique | IEN/ET Secrétaire général | Orléans Tours | Rectorat - ORLEANS-TOURS |
| AMMEUX | Daniel | Agrégé Chef de département | Lille | I.U.T - 62 - BETHUNE |
| AUFRADET | Dominique | PLP | Versailles | Lycée « Benjamin Franklin » 77 - LA ROCHETTE |
| BERRY | Dimitri | PLP | Lyon | L.P « A. Cuzin » 69 - CALUIRE ET CUIRE |
| BUCHETON | François | IEN-ET | Orléans Tours | Rectorat - ORLEANS-TOURS |
| DUBOIS | Patrick | PLP | Dijon | L.P « Joseph Fourier » 89 - AUXERRE |
| GELIN | Daniel | PLP | Lyon | L.P « Pierre Coton le Bourg » 42 - NERONDE |
| GOTILLOT | Lionel | PLP | Dijon | Lycée « Les Marcs d'Or » 21 - DIJON |
| MOUSSE | Didier | Chef des travaux | Lyon | Cité scolaire « R. Pellet » 69 - VILLEURBANNE |
| RENOUF | Ludovic | PLP/CM IEN | Rouen | Rectorat - ROUEN |
| VANDAMME | Christian | PLP | Nantes | L.P « Guitton » 85 - LA ROCHE-SUR-YON |

TEXTES DE REFERENCE

- Décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel (JO du 7 novembre 1992 BOEN n° 44 du 19 novembre 1992) modifié notamment par :
- Décret n° 98-987 du 4 novembre 1998 en ce qui concerne la date d'appréciation des conditions requises des candidats au concours, l'accès aux concours dans les spécialités pour lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau IV et les conditions de qualité et de diplôme requises au concours interne (JO du 5 novembre 1998).
- Décret n° 2001-527 du 12 juin 2001 supprimant les deux grades du corps des professeurs de lycée professionnel et instituant la classe normale et la hors-classe dans ce corps (JO du 19 juin 2001).
- Décret n° 64-217 du 10 mars 1964 modifié relatif aux maîtres contractuels et agrégés des établissements d'enseignement privés sous contrat.
- Arrêté interministériel du 6 novembre 1992 fixant les sections et modalités d'organisation des concours d'accès au deuxième grade du corps des professeurs de lycée professionnel (JO du 25 novembre 1992, BOEN n° 48 du 17 décembre 1992) modifié par :
- Arrêté du 3 août 1993 en ce qui concerne les modalités du concours externe (JO du 22 août 1993, BOEN spécial n° 5 du 21 octobre 1993) ;
- Arrêté interministériel du 27 juillet 1999 en ce qui concerne les sections et options dans lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau IV ainsi que les épreuves du concours dans ces sections et options (JO du 25 août 1999, B.O. n° 32 du 16 septembre 1999) ;
- Arrêté interministériel du 6 mars 2000 en ce qui concerne la liste des sections et options dans lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau IV (JO du 14 mars 2000, B.O. n° 14 du 6 avril 2000) ;

EPREUVES DU CONCOURS : NATURE, DUREE ET COEFFICIENT

- Note du 13 septembre 1999 (B.O. n° 32 du 16 septembre 1999) : nature et programmes des épreuves du concours externe dans les sections et options pour lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau IV).

| NATURE DES ÉPREUVES | | DURÉE | COEFFICIENT |
|---|---|---|-------------|
| <u>Épreuve écrite d'admissibilité</u> Étude d'un produit, d'une réalisation, d'un processus, d'un service ou d'une action de maintenance | | 4 heures | 1 |
| <u>Épreuves orales d'admission</u> | 1 - Présentation de travaux réalisés par le candidat, suivie d'un exposé sur un sujet technique proposé par le jury à partir de l'analyse des travaux présentés | Durée : 2 h 30 1) présentation : 1 h (pas de préparation) 2) exposé et entretien : 1 h 30 (préparation : 1 h 30 ; exposé : 45 min ; entretien : 45 min) | 2 |
| | 2 - Épreuve sur dossier (a) | Préparation : 3 h Épreuve : 1 h (exposé : 30 min ; entretien : 30 min) | 1 |

(a) Cette épreuve comporte un exposé, suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier technique ou un dossier de réalisation fourni au candidat. Celui-ci dispose de trois heures pour s'en approprier le contenu et préparer son exposé. L'épreuve doit permettre au candidat, après avoir situé le problème technique proposé dans son contexte, de montrer son aptitude à :

- analyser l'ensemble des opérations et des techniques répertoriées dans le dossier et à les mettre en perspective dans le cadre des activités caractéristiques du champ professionnel ;
- faire une analyse critique relative à un aspect technique spécifié dans le dossier ;
- dégager des pistes d'exploitation pédagogiques à un niveau donné.

Elle permet en outre au candidat de démontrer :

- qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de la discipline au lycée professionnel ;
- qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la discipline ainsi que sur les relations de celle-ci aux autres disciplines ;
- qu'il a réfléchi à la dimension civique de tout enseignement, et plus particulièrement de celui de la discipline dans laquelle il souhaite exercer ;
- qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;
- qu'il peut faire état de connaissances élémentaires sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré, et notamment d'un lycée professionnel.

NATURE DES EPREUVES ET PROGRAMME DU CONCOURS

Épreuve écrite d'admissibilité

Étude d'un produit, d'une réalisation, d'un processus, d'un service ou d'une action de maintenance

L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser les connaissances et les compétences requises afin d'effectuer des analyses et/ ou de proposer des solutions ou des modifications en réponse à des contraintes propres au domaine professionnel concerné.

S' appuyant sur un dossier technique qui peut contenir différentes données relatives, soit aux caractéristiques du produit, soit au moyen de production, soit à l'action de maintenance, soit au service, l'épreuve peut conduire les candidats à :

- effectuer des analyses et des recherches,
- interpréter des valeurs spécifiées et des prescriptions techniques,
- vérifier des caractéristiques et/ ou justifier des choix,
- proposer des solutions ou des modifications afin de satisfaire à des prescriptions techniques.

L'évaluation de l'épreuve porte notamment sur :

- la pertinence et l'exactitude des connaissances techniques et scientifiques mobilisées,
- la qualité des descriptions des divers procédés,
- la rigueur des analyses conduites et des démarches utilisées,
- la pertinence des solutions proposées,
- la précision et l'exactitude du vocabulaire scientifique et technique.

Épreuves d'admission

1 - Présentation de travaux réalisés par le candidat suivie d'un exposé sur un sujet technique proposé par le jury à partir de l'analyse des travaux présentés

L'épreuve a pour but d'apprécier les compétences techniques du candidat dans la spécialité du concours.

Elle prend appui sur un dossier élaboré par le candidat, adressé au président du jury préalablement au déroulement de l'épreuve. Ce dossier présente des réalisations conduites par le candidat dans l'exercice de son métier. Les activités décrites doivent être caractéristiques du ou des métiers correspondant à la spécialité du concours. Le dossier contient tous les éléments permettant au jury de disposer des supports nécessaires à une bonne perception des responsabilités et des compétences exercées.

Le dossier doit comprendre entre cinquante et cent pages (texte dactylographié et annexes comprises). Il doit être adressé au jury préalablement à l'épreuve, dans le délai et selon les modalités indiqués au candidat sur la convocation aux épreuves d'admission.

L'épreuve se déroule en deux phases :

-Première phase : présentation par le candidat des réalisations qu'il a choisi de décrire dans son dossier (durée : 1h).

-Deuxième phase : exposé et entretien avec le jury.

(préparation : 1h30 ; exposé et entretien : 1h30 [exposé 45 mn ; entretien : 45mn])

L'exposé porte sur un sujet technique proposé par le jury à partir de l'analyse du dossier présenté par le candidat. Il est suivi d'un entretien avec le jury permettant des investigations dans le domaine technique caractérisant la spécialité

du concours et visant à vérifier l'authenticité de la présentation. Au cours de la soutenance, des moyens modernes d'information et de communication, mis à disposition par le centre d'épreuves, peuvent être mis en oeuvre.

L'évaluation de cette épreuve porte notamment sur :

- les raisons qui ont présidé au choix des éléments techniques et des supports présentés,
- la maîtrise des procédures de réalisation et la justification des choix méthodologiques,
- la qualité des réalisations et l'appréciation des résultats obtenus,
- la maîtrise des moyens techniques en usage dans la profession,
- la connaissance des aspects significatifs des activités et des réalisations propres au métier,
- la qualité des documents d'accompagnement produits.

2 - Épreuve sur dossier

L'évaluation de cette épreuve porte notamment sur :

- la capacité à appréhender une situation professionnelle dans sa globalité,
- l'exactitude de l'analyse et la pertinence des commentaires techniques en réponse au problème technique spécifié,
- la pertinence des propositions pédagogiques,
- la connaissance de la discipline à enseigner et des filières professionnelles correspondantes,
- la réactivité du candidat face au questionnement du jury,
- la qualité de l'expression.

Le programme du concours est défini par référence aux programmes des certificats d'aptitude professionnelle (CAP), brevets d'études professionnelles (BEP), brevets professionnels (BP), baccalauréats professionnels, brevets de technicien (BT) et brevets des métiers d'art (BMA) existant dans la spécialité.

STATISTIQUES GENERALES

| | PLP | CAFEP PLP |
|--------------------------------------|------------|------------------|
| Nombre de postes offerts au concours | 13 | 1 |

Épreuve écrite d'admissibilité.

| | PLP | CAFEP PLP |
|--|------------|------------------|
| Nombre d'inscrits | 114 | 1 |
| Nombre de candidats présents | 95 | 0 |
| Nombre de candidats admissibles | 36 | 0 |
| Moyenne des notes obtenues par le 1er admissible | 12,66 | |
| Moyenne des notes obtenues par le dernier admissible | 07,16 | |
| Pourcentage d'admissibles par rapport aux présents | 38 | 0 |

| Notes obtenues | Note mini | Note maxi | Moyenne |
|--|------------------|------------------|----------------|
| Étude d'un produit, d'une réalisation, d'un processus, d'un service ou d'une action de maintenance | 0,50 | 12,66 | 07,77 |

Épreuves orales d'admission.

| | | |
|--|-------|---|
| Nombre de candidats présents | 31 | 0 |
| Nombre de candidats admis | 13 | 0 |
| Moyenne du concours obtenue par le 1er admis | 13,33 | |
| Moyenne du concours obtenue par le dernier admis | 09,65 | |
| Pourcentage d'admis par rapport aux présents | 42 | |

| Notes obtenues | Note mini | Note maxi | Moyenne |
|---|------------------|------------------|----------------|
| Présentation de Travaux du candidat et exposé | 05 | 14 | 09,19 |
| Épreuve sur dossier | 04 | 18 | 09,35 |

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

REMARQUES ET CONSTATS DU JURY

Cette épreuve concerne l'étude et l'organisation d'un chantier en vue de la réalisation de travaux de rénovation dans une maison d'habitation.

Constats :

Une majorité de candidats rencontre des difficultés :

- à lister les tâches professionnelles dans un ordre chronologique et en utilisant correctement les termes techniques du métier,
- à effectuer l'étude de prix d'un ouvrage,
- à donner des solutions techniques aux problèmes posés en s'appuyant sur leurs connaissances. Il est à regretter que l'empirisme prend souvent l'ascendant sur une véritable réflexion technologique,
- à interpréter le sens des questions par manque de connaissance du vocabulaire technique utilisé,
- à justifier avec pertinence le choix d'un produit, d'un système, d'un matériel ou d'une méthode.

L'écriture nuit souvent à la compréhension des réponses.

Quelques candidats manquent d'une culture technologique actualisée. Par ailleurs, le jury a constaté chez certains candidats des lacunes, dans les domaines scientifiques et techniques, incompatibles avec le métier d'enseignant.

Des questions sont partiellement traitées, voire pas du tout. Le jury fait l'hypothèse que les candidats concernés ne maîtrisent pas le problème posé ou qu'ils ont des difficultés de compréhension ou à gérer le temps imparti.

Etude 1 : Aménagement – Structure des cloisons

Note moyenne : 14,96/50 ; note la plus basse : 00/50 ; note la plus haute : 40,25/50

DR 1 – QUESTION 1.1

Cette question portait sur la recherche des caractéristiques des différentes cloisons de doublage et de distribution à l'aide du CCTP.

Constats :

La majorité des candidats a su exploiter les informations contenues dans le CCTP. Cependant, certaines de ces informations ont été relevées de manière partielle.

Quelques candidats n'ont pas respecté les consignes de l'énoncé.

Conseils aux candidats :

Effectuer une lecture attentive de l'énoncé et une exploitation approfondie du CCTP.

DR 1 – QUESTION 1.2

Cette question consistait à représenter à l'échelle 1/10^{ème} la vue en plan d'une cloison de distribution en symbolisant les différents éléments constitutifs.

Constats :

Peu de candidats ont traité cette question.

Les candidats ayant traité cette question n'ont pas toujours appliqué les consignes de l'énoncé :

- Respect de l'échelle 1/10^{ème}.
- Représentation correcte des éléments constitutifs.
- Cotation complète et juste.

A noter : le montage de l'ossature préconisé par le CCTP était en montant simple, mais techniquement le montage en montants doubles était recevable. Les deux solutions ont donc été acceptées.

DR 2 – QUESTION 1.3

Cette question consistait à expliquer la jonction en « T » lors du montage de deux cloisons de distribution en plaque de plâtre sur ossature métallique.

Constats :

Peu de candidats ont su traiter la question correctement, les explications étant souvent confuses et les croquis peu explicites.

Beaucoup de candidats n'ont pas su répondre à la question.

DR 2 – QUESTION 1.4

Cette question visait à établir le mode opératoire pour le montage d'une cloison de distribution.

Constats :

Beaucoup de candidats ont traité cette question, mais de façon inégale.

Peu de candidats ont su produire un mode opératoire conforme aux règles de mise en œuvre. La majorité d'entre eux a proposé un mode opératoire incomplet en ne précisant pas les points techniques de mise en œuvre (décalage des joints en double parement, mise en place du bloc porte,...). La partie outillage et matière d'œuvre n'a pas fait l'objet d'une réflexion suffisante.

Certains candidats n'ont pas su organiser les tâches de manière logique.

Conseils aux candidats :

Les candidats doivent approfondir leurs connaissances techniques et technologiques dans le domaine de l'aménagement. Se référer aux documents normatifs DTU et mémentos des fabricants serait pertinent.

Par ailleurs, il est nécessaire de combler les lacunes remarquées en termes de représentation graphique.

Il est également indispensable de se projeter dans le contexte de travail proposé afin d'anticiper l'organisation afin d'être en mesure de rédiger chronologiquement les tâches à exécuter conformément aux prescriptions.

DR3 - QUESTION 1.5

Cette question porte sur la rédaction d'un avant métré de contre cloison de doublage de l'ensemble du R.D.C

Constats :

¼ des candidats n'ont pas traités cette question. Le jury remarque assez souvent une rédaction mal organisée aussi bien sur l'espace libre que sur le papier minute et constate des confusions inquiétantes : erreurs de formule de calculs, d'interprétations sur les plans, d'erreurs d'unités.

Conseils aux candidats :

Le jury apprécie une rédaction claire et méthodique d'un avant métré.

DR4 - QUESTION 1.6

Cette question porte sur la quantification de produits ainsi que le coût de cette matière d'œuvre pour des cloisons de distribution. La surface à traiter et les rendements étaient donnés. Les candidats devaient compléter un tableau.

Constats :

¼ des candidats n'ont pas traités cette question. Quelques candidats ont eu des difficultés à réaliser les calculs. La surface à traiter était donnée et certains ont travaillé avec une autre valeur. Des difficultés de calculs entre la quantité théorique et les matériaux à commander.

Conseils aux candidats:

Effectuer une relecture des résultats trouvés et ce poser la question de la cohérence des résultats.

DR4 - QUESTION 1.7C

Cette question porte sur la vérification de la conformité de l'isolation proposée, comparer et analyser le résultat.

Constats :

Le jury constate que les candidats ont abordés cette étude que partiellement. Très peu d'analyse claire sur les résultats.

Conseils aux candidats :

Il est nécessaire de prendre connaissance de la nouvelle réglementation thermique et de connaître la base des différents calculs.

Etude 2 : Revêtements de sol

Note moyenne : 09,22/35 ; note la plus basse : 00/35 ; note la plus haute : 30/35

DR5 – QUESTION 2.1

Cette étude portait sur les techniques de pose de revêtement de sol et la question consistait en la rédaction d'une analyse de travail concernant la pose collée d'un revêtement sol et mur.

Constats :

Les candidats ayant répondu à cette question semblent connaître les principes de base. Le jury a remarqué que peu d'entre eux ont su exploiter les particularités techniques liées au revêtement proposé. Pour la plupart, la rédaction d'une analyse de travail n'est pas suffisamment maîtrisée.

DR6 – QUESTION 2.2

Le questionnement était relatif au classement des revêtements, aux produits de ragréage et leur mise en œuvre, au contrôle et à la réception des supports.

Constats :

Une majorité de candidats ne connaissent pas ou très peu les classements et leurs correspondances. Cette question a été peu développée. La mise en œuvre des produits de ragréage n'a pas été suffisamment travaillée. Les explications sur les produits, les matériels sont trop succinctes. Les connaissances scientifiques et techniques sur les supports (normes, DTU, ...) sont très faibles.

Conseils aux candidats :

Les candidats doivent se familiariser aux principes de rédaction d'une analyse de travail. Ils doivent prendre le temps de consulter la documentation technique fournie afin d'adapter leur étude aux préconisations proposées par les fabricants. La consultation des documents normatifs concernant le métier, doit impérativement être faite en amont afin de pouvoir traiter les questions de manière professionnelle et d'être en mesure de les adapter aux méthodes d'enseignement.

Etude 3 : Revêtements muraux – Pose de revêtements

Note moyenne : 8,77/40 ; note la plus basse : 00/40 ; note la plus haute : 36/40

DR7 – QUESTION 3.1

Cette question portait sur la pose d'un revêtement mural dans la chambre "G".

Le candidat devait indiquer sur un plan représentant la chambre le point de départ du papier, le sens de pose et le point d'arrivée de la pose du revêtement. Il était impératif de respecter la légende proposée et ensuite de justifier son choix.

Constats :

Beaucoup de candidats n'ont pas su indiquer avec précision le point de départ et le point d'arrivée (ou perte du raccord). Certains n'ont pas tenu compte du sens d'arrivée de la lumière et ont tourné autour de la pièce avec le revêtement. Parfois, plusieurs points de départ et d'arrivée ont été proposés pour cette même chambre. Très peu de candidats sont capables de justifier leur choix.

Conseils aux candidats :

Avant de positionner les symboles de légende proposés par l'auteur du sujet, le jury conseille de bien les identifier afin de pouvoir les placer sans confusion. Lors de la pose d'un revêtement mural, il est primordial de respecter les règles de l'art et de ne pas proposer des solutions économiques, comme nous l'observons trop souvent sur les chantiers.

DR7 – QUESTION 3.2

Le candidat devait calculer la quantité de papier intissé pour la chambre "G".

Constats :

De nombreux candidats n'ont pas fait le transfert entre le dessin de la question et le plan du dossier technique pour rechercher les dimensions de la chambre "G". Le jury constate que beaucoup de candidats ne savent pas calculer une quantité de papier peint. L'absence de méthode, les erreurs de calcul sont récurrentes et trop de candidats tentent de calculer un nombre de rouleaux de papier par la méthode de la surface sans appliquer de coefficient de perte ...

Conseils aux candidats :

Pour le calcul de quantitatif de papier peint il existe plusieurs méthodes. Le candidat doit impérativement en maîtriser une. Quelle que soit la méthode choisie, elle doit être structurée et compréhensible. Pour cela, il est indispensable d'indiquer ce qui est calculé et de faire apparaître les opérations. Il paraît important de rappeler qu'il faut vérifier les calculs effectués, même si cela peut paraître pour certains candidats une perte de temps.

DR 8 – QUESTION 3.3

Cette question portait sur l'identification des symboles des revêtements muraux.

Constats :

Cette partie ayant été bien maîtrisée par la plupart des candidats elle n'appelle pas de remarques particulières du jury.

DR 8 – QUESTION 3.4

Cette question conduisait à rédiger le mode opératoire du passage de l'ébrasement de la porte de la chambre G avec un revêtement intissé.

Constats :

La majorité des candidats ne maîtrise pas la technique du passage de l'ébrasement d'une porte avec un revêtement. Il faut rappeler qu'un ébrasement de porte ne se "passe" pas comme le passage d'un angle sortant. Le jury constate que les candidats manquent de vocabulaire technique et de clarté dans la rédaction du mode opératoire.

Conseils aux candidats :

Le jury pense qu'il est indispensable de maîtriser toutes les difficultés techniques de pose des revêtements. Lors de la rédaction du mode opératoire, il est nécessaire de s'appuyer sur des croquis clairs et explicites pour aider à la compréhension de la méthode choisie.

Etude 4 : Peinture –Organisation de chantier

Note moyenne : 12,89/35 ; note la plus basse : 00/35 ; note la plus haute : 29/35

DR9- QUESTION 4.1

Il était demandé aux candidats de rechercher des données scientifiques et techniques d'un produit de peinture à partir d'une fiche technique du fabricant et d'expliquer celles-ci. Les réponses devaient être rédigées dans un tableau donné avec un exemple.

Constats :

Beaucoup de candidats connaissent la signification des données techniques énoncées sur les fiches techniques des fabricants et sont en mesure de les argumenter. Quelques candidats n'ont pas été en mesure d'apporter les réponses attendues.

Conseils aux candidats :

Le jury recommande aux candidats de travailler et d'intégrer dans la démarche d'analyse des documents techniques, les aspects scientifiques.

DR9- QUESTION 4.2

Le thème de cette question portait sur le calcul du prix de vente unitaire HT de l'ouvrage « murs et revêtements à peindre » à partir d'un tableau fourni. Il était demandé aux candidats de rechercher le coût de matière d'œuvre au m² de l'ouvrage, de calculer le déboursé sec et de calculer le prix de vente au m² de l'ouvrage.

Constats :

Quelques candidats maîtrisent bien l'étude de prix et ont réussi à traiter cette partie du sujet. Beaucoup d'autres n'ont pas été en mesure de calculer le coût de matière d'œuvre au m² d'ouvrage à partir des éléments fournis ; le rendement et le prix unitaire HT.

Conseils aux candidats :

Le jury conseille aux futurs candidats d'intégrer dans leur formation cette activité professionnelle de bureau d'étude afin d'être en capacité de l'enseigner ensuite en tant que PLP.

DR9- QUESTION 4.3

L'objet de cette question visait à évaluer les capacités des candidats à établir et gérer un planning de temps de réalisation de chantier. Pour cela, il était donné aux candidats :

- les ouvrages,
- les temps unitaires des opérations,
- le quantitatif de surfaces d'ouvrage,
- le nombre d'ouvriers par ouvrage.

Il était demandé aux candidats :

- de réaliser un planning à bande en tenant compte de la date prévue de fin de chantier,
- de préciser si la date de fin de chantier sera respectée,
- de formuler des propositions d'ajustement sur les marges de manœuvre possibles à l'entreprise pour réaliser le chantier dans le temps imparti.

Constats :

Beaucoup de candidats n'ont pas été en mesure de proposer des réponses adaptées à la résolution du problème et de nombreux candidats ne l'ont pas traité cette question.

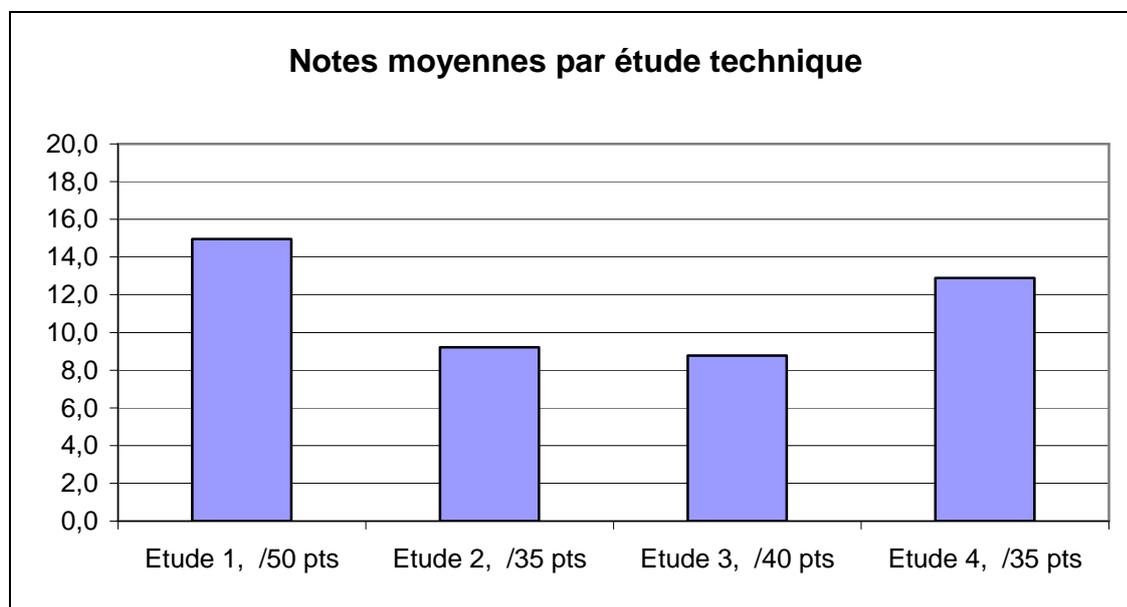
Parmi les candidats qui ont composé certains ont su apporter des solutions opérationnelles et justes par rapport aux contraintes et ressources donnée, mais une grande majorité d'entre eux n'a pas su proposer de planification cohérente manifestement par manque de maîtrise de ce sujet.

Conseils aux candidats :

Le jury conseille aux candidats de travailler cette activité professionnelle de planification de tâches et de prévision de main d'œuvre, activité scientifique de la profession, de façon à en maîtriser les techniques dans la perspective de pouvoir l'enseigner ultérieurement.

CONSEILS GÉNÉRAUX AUX CANDIDATS POUR CETTE EPREUVE :

- Prendre le temps de lire attentivement des documents remis en début d'épreuve.
- Approfondir les connaissances techniques et scientifiques en relation avec les problèmes rencontrés lors de la réalisation de travaux de peinture ou de revêtements (corrosion, adhérence, humidité, isolation thermique, acoustique,...).
- S'approprier la notion de système de peinture ou de revêtements (approche, démarche d'étude...) par rapport à l'environnement et à ses contraintes.
- Appréhender la démarche qualité lors de la reconnaissance des supports, la réalisation et la réception des travaux.
- Approfondir les connaissances en étude, organisation et gestion de chantier, notamment la rédaction d'un métré, d'un calcul de quantité, d'un calcul de temps.....
- Consulter les ouvrages et les documents de références (DTU, Normes, réglementation...)
- Les candidats doivent impérativement posséder les savoir-faire des métiers du secteur de la finition et maîtriser les savoirs technologiques qui leur sont associés.
- S'informer sur le principe de fonctionnement des principaux matériels utilisés dans la discipline, et maîtriser les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.
- Privilégier des réponses courtes, claires et explicites, respectant le vocabulaire approprié (l'utilisation de croquis est fortement conseillée) et soigner la rédaction et la présentation.



EPREUVE D'ADMISSION

1) **PRESENTATION DE TRAVAUX :**

CONSTATS

1^{ère} partie : Présentation des travaux

Constitution du dossier :

Les candidats ont généralement constitué leur dossier de « présentation de travaux » en tenant compte du cahier des charges proposé.

Cependant, il est à rappeler l'importance :

- des documents liés au dossier de chantier : extrait de CCTP, plans, documents relatifs aux normes et à l'HPS (Hygiène Prévention et Sécurité), organisation, planification, devis, etc. Le nombre de ces documents doit être limité au strict nécessaire,
- d'une présentation soignée (respect des règles de présentation graphique, de la syntaxe, de l'orthographe, etc...),
- du développement d'aspects pratiques de la profession,
- de la connaissance des réglementations en vigueur et de l'actualisation des techniques de mise en œuvre.

Les candidats ne doivent pas se limiter à la présentation des activités liées à un seul thème, mais, aborder d'autres domaines du champ professionnel (ex : revêtements de sol ou de murs, façades, plaques de plâtre, etc.) ; même si ces derniers ne sont pas traités de manière approfondie. Ils permettent au jury de diversifier le questionnement et de faire un réel sondage de la maîtrise des compétences professionnelles du candidat. Il est indispensable que les activités développées aient été réalisées par le candidat.

Le jury rappelle aux candidats que le dossier doit présenter des activités professionnelles liées au domaine de la finition et réalisées par le candidat. Les activités à caractère pédagogique ne relèvent pas de ce concours.

Présentation du dossier : communication

L'ensemble des candidats a été capable de présenter les « travaux réalisés » à partir de documents de présentation différents de ceux inclus dans le dossier.

La plupart des candidats ont utilisé le temps imparti mais certaines prestations manquaient d'intérêt.

Le jury a constaté un manque de justification des techniques choisies par le candidat.

Certains dossiers sont trop vagues, trop généralistes, sans liens directs avec la réalité de la profession ou se limitant à un secteur restreint.

Les moyens de présentation (tableau, rétroprojecteur, vidéoprojecteur, maquette) sont de plus en plus utilisés, ce qui est apprécié par le jury.

Pour certains candidats les notions scientifiques et technologiques attendues à ce niveau sont insuffisamment maîtrisées.

2^{ème} partie : Exposé et entretien avec le jury

Exposé :

Le plan de l'exposé est rarement présenté en introduction.

Quelques candidats n'ont pas su traiter les questions proposées par le jury, notamment parce qu'ils ne maîtrisaient pas certains éléments inclus dans leur dossier.

Les réponses apportées révèlent un niveau de connaissances technologiques et scientifiques souvent faible, voire insuffisant. Trop peu de candidats ont été capables de justifier leurs choix.

Entretien :

L'entretien est un moment privilégié. Il offre au jury la possibilité de sonder et d'apprécier les connaissances professionnelles qui découlent des activités du thème présenté dans le dossier du candidat.

Par manque de maîtrise des compétences du métier et/ou dans l'incapacité d'analyser les problèmes, des candidats n'ont pas pu traiter l'ensemble des questions. Certaines argumentations sont pauvres, superficielles et fondées sur des connaissances empiriques.

Certains candidats éludent la résolution de problèmes techniques et technologiques en argumentant que ceux-ci sont traités par les bureaux de contrôle, les architectes, les fournisseurs, le comptable, etc.

Sur cette partie, le jury constate une nette évolution de l'utilisation maîtrisée des TIC. Toutefois, pour certains candidats, les techniques de présentation sont encore insuffisamment utilisées.

Conseils aux candidats

Le dossier : Contenu et présentation

Le candidat doit présenter des réalisations auxquelles il a participé de façon active dans l'exercice de son métier. Elles seront principalement axées sur l'expérience professionnelle, dans une entreprise du secteur de la finition, et non sur une activité d'enseignant, de formateur,....

Le dossier, constitué de 50 à 100 pages peut comprendre les pièces suivantes :

- le dossier de définition,
- les solutions techniques retenues et la justification des choix,
- l'organisation des travaux et le suivi du chantier,
- dans tous les cas, la description précise d'un ou plusieurs systèmes de mise en œuvre,
- la prévention des risques professionnels,
- l'analyse qualitative et quantitative des réalisations,
- l'implication réelle du candidat dans le travail présenté.

A la lecture de ce dossier, le jury évalue la capacité du candidat à concevoir et à réaliser des documents à l'aide de l'outil informatique.

Lors du premier exposé d'une heure, le jury apprécie la raison qui a présidé aux choix des éléments techniques et des supports présentés, en fonction du passé professionnel du candidat. Il sera très attentif aux présentations qui décrivent et mettent en relief le contexte de l'activité, mais surtout la description technique des processus et des systèmes mis en œuvre.

Lors de l'exposé et de l'entretien, le candidat est évalué notamment sur la qualité de son expression, ses aptitudes à communiquer ainsi que sur son comportement face au jury.

Sujet technique : Exposé et entretien

Le sujet que le candidat doit préparer à partir de l'analyse du dossier, durant 1 h 30, sera soutenu pendant 45 minutes devant le jury. Celui-ci vérifie la maîtrise des procédures de réalisations et la justification des choix, ainsi que la description des moyens techniques en usage dans la profession.

Ce sont les connaissances scientifiques, technologiques et les compétences professionnelles qui sont évaluées au cours de l'exposé et de l'entretien qui suit.

Nota : L'absence de dossier est éliminatoire.

2) Epreuve sur dossier :

Constats :

Partie technique :

Quelques candidats ont réalisé une prestation remarquable, parfaitement structurée et développée avec méthode. Cependant, d'autres ont des difficultés à analyser une mise en situation ou à proposer des solutions techniques satisfaisantes et cohérentes.

Pour certains candidats, la démarche de résolution d'un problème technique est insuffisamment maîtrisée. Les points essentiels à exploiter sont partiellement repérés et leur développement trop éloigné des réalités pratiques et professionnelles. Le jury remarque que certains candidats manquent de connaissances technologiques, ce qui les empêche de proposer des solutions pertinentes à des problèmes techniques simples.

Pistes pédagogiques :

Une majorité de candidats n'a pu recenser des pistes pédagogiques cohérentes liées au thème proposé. Ils n'ont pas su transposer leurs connaissances dans une logique de formation ou de situation d'apprentissage. Par ailleurs, les candidats évoquent de manière trop succincte l'organisation des structures d'enseignement (lycées professionnels, EREA, SEGPA, GRETA, ...). Certains candidats éprouvent encore des difficultés pour situer les différents diplômes de la filière (CAP, BEP, BP, BAC PRO, ...) ainsi que les niveaux de

formation correspondant (niveaux V, IV, III). La connaissance du système éducatif et des cursus des élèves est souvent méconnue.

Exposé et entretien avec le jury :

La majorité des candidats a utilisé le temps imparti pour exposer. Cependant, l'intervention n'est pas toujours structurée et la description des travaux réalisés est parfois approximative.

D'une manière générale, la présentation et la réactivité face au jury ont été satisfaisantes. Les moyens de présentation (tableau, rétroprojecteur, craies et feutres de couleurs, ...) ont été peu utilisés par certains candidats.

Quelques candidats n'ont pas été en mesure de proposer des analyses précises et claires pour résoudre la situation proposée, en prenant appui sur une véritable expérience professionnelle.

Conseils aux candidats :

Pour le jury, il est indispensable :

- de se préparer à ce type d'épreuve,
- de faire une lecture approfondie du dossier et de cibler les points importants,
- de rédiger un plan de présentation de l'exposé,
- d'utiliser au maximum les moyens mis à disposition (tableau, rétroprojecteur, vidéo projecteur),
- de posséder les compétences et les savoirs associés représentant l'essentiel du métier,
- de développer une démarche logique pour résoudre les problèmes techniques,
- de proposer des solutions techniques adaptées aux situations.
- d'approfondir leurs connaissances générales.

Le jury rappelle aux candidats qu'ils doivent s'informer des missions du professeur (B.O.E.N n°22 - 29 mai 1997)

Lors de l'exposé et de l'entretien, le candidat est évalué notamment sur la qualité de son expression, ses aptitudes à communiquer ainsi que sur son comportement face au jury.

